

Tarifs applicables pour l'exercice de l'activité de remorquage

Les tarifs horaires de remorquage sont les suivants, en fonction du volume du navire assisté :

Vol. taxable (m3)	Tarif rem. (€ / m3 /heure)
< 10 000	Forfait 175 € + 0,032 € / m3
< 20 000	Forfait 175 € + 0,036 € / m3
< 30 000	Forfait 175 € + 0,040 € / m3
< 50 000	Forfait 175 € + 0,044 € / m3
< 60 000	Forfait 175 € + 0,048 € / m3

Commande systématique de remorqueur à chaque escale pour l'année civile	minoration 25% sur tarif de base / navire
Assistance portuaire sans préavis	majoration 25% sur tarif de base / navire
Assistance portuaire navire sans appareils de manœuvre (guindau, treuil, propulseurs)	majoration 25% sur tarif de base / navire
Assistance portuaire navire sans propulsion et/ou sans barre	majoration 50% sur tarif de base / navire
Fifi portuaire sur navire en feu	majoration 75% sur tarif de base / navire
Attente	350 € / h
Fifi sur installation portuaire	1200 € / h
intervention travaux portuaires divers	600 €/h
intervention travaux côtiers divers	700 €/h

La période facturée débute à l'appareillage du remorqueur et prend fin à son retour à quai.
Toute heure commencée est due.

Applicable à compter du 12/07/2016